

Programme de réalisation d'un Bilan de Compétences

(Article L.6313-3 du code du travail)

PHASE 1 : phase préliminaire

1) Entretien de présentation du bilan : 30 min

Objectifs :

- a. Confirmer votre engagement, et écoute de vos motivations
- b. Le consultant en bilan de compétences expose les différents bilans possibles (Voir Annexe 1), les méthodes utilisées et les objectifs des 3 phases :
 - i. Se réorienter professionnellement
 - ii. Évoluer professionnellement
 - iii. Vérifier et valider un projet professionnel
- c. Les étapes du déroulement :
 - i. La durée totale du bilan : 24 heures
 - ii. La fréquence des rendez-vous : hebdomadaires
 - iii. Un minimum de 8 rencontres vous seront proposées
 - iv. La durée des rendez-vous : de 1h30 à 2 heures
 - v. Le nombre d'heures en face à face : 16 heures
 - vi. Le nombre d'heures de tests : 1 heure
 - vii. Le nombre d'heures de travail individuels : 7 heures minimum

2) L'entretien de diagnostic : 2 heures

Objectifs :

- Analyser votre parcours professionnel, définir vos critères de choix, de réussite, de satisfaction et/ou critères d'insatisfaction vis-à-vis de votre parcours. Il vous sera proposé de renseigner votre portefeuille de compétences (Voir Annexe 2)
- Déterminer votre motivation réelle et vos attentes à l'égard du bilan
- Clarifier les objectifs du bilan (reconversion professionnelle, aide à l'élaboration d'un projet, vérification d'un projet professionnel ou d'un projet de formation, projet d'évolution professionnelle, vérifier un projet VAE, etc.)
- Le Consultant en Bilan de Compétences fixe avec vous les autres rendez-vous

PHASE 2 :

1) Phase d'investigation : 20h

Objectifs :

- Analyse de vos motivations, intérêts professionnels et personnels
- Identifier vos compétences, aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, évaluer d'autres paramètres tels que votre quotient émotionnel, votre aptitude à l'entrepreneuriat, au management, etc.

Déroulement de la phase d'investigation du bilan de réorientation :

Étape 1 : Passation des tests (durée : de 1 à 2 heures)

Inventaire de personnalité / Fonctionnement intellectuel et cognitif / Inventaire des intérêts professionnels / Vocation (→ sur une plateforme dédiée telle que CENTRAL TEST)

Si besoin :

Culture générale
Aptitudes management
Aptitudes entrepreneuriat
Quotient émotionnel
Etc.

Étape 2 : Entretien de restitution des tests (durée : 3 à 4 heures en 2 rendez-vous de préférence) / ou coaching de restitution des traits de personnalité

- Restitution par l'échange centré sur votre personne, mise en évidence des points forts, des axes à développer, (zones d'effort et de confort)
- Mise en évidence des premiers domaines d'activités, de métiers, en lien avec votre profil personnel et professionnel

Étape 3 : Investigation métiers (travail personnel du bénéficiaire)

Le Consultant en Bilan de Compétences vous donne les outils nécessaires à la réalisation des recherches par vous-même, sur les métiers possibles au regard des résultats des tests (Sites internet, ONISEP, moteurs de recherches, contacter des professionnels).

Étape 4 : Investigation métiers (2 à 4 heures) en rendez-vous

Le consultant vous aide à synthétiser les points positifs et négatifs pour chaque métier investigué, que vous lui remettez sous forme de tableau synthétique :

- La définition du métier
- Les principales compétences requises
- Les contraintes liées au métier
- Les avantages de ce métier
- Les diplômes et formations nécessaires
- Les acquis et les besoins du bénéficiaire au regard du métier
- L'acceptation et la non acceptation du bénéficiaire vis-à-vis du métier

Étape 5 : Coaching projectif (2 heures)

Savoir-être et savoir-faire (compétences transversales) au regard du ou des projets professionnels (travail personnel et retour en rendez-vous)

Étape 6 : Travail sur les compétences

Étape 7 : Travail sur les valeurs professionnelles (1 heure)

Identification des valeurs professionnelles, classification des valeurs et mise en adéquation avec le ou les projets.

Étape 8 : Identification éventuelle des besoins de formations

Complémentaires ou reconnaissance professionnelle pour accéder au projet professionnel

- Aide à la recherche d'organisme de formation
- Aide au projet de validation des acquis (VAE)
- Nécessité d'investigations professionnelles supplémentaires si besoin

Étape 9 : Préparation d'un plan d'action de la mise en œuvre du projet professionnel (à court et à moyen terme)

Attention : le consultant a un devoir de moyens mais pas de résultats concernant vos objectifs à réaliser.

Il se peut qu'à l'issue de la phase 2, vous ayez encore à réaliser des recherches, à travailler sur des points du parcours du bilan que vous n'avez pas eu le temps de faire.
Rappel : le contrat ou la convention précisent les dates de début et de fin du bilan.

Il n'est pas possible d'« allonger » la durée du bilan, car administrativement cela est impossible pour les financeurs. Le faire reviendrait à prendre le risque que vous ne soyez plus assuré lors de vos déplacements pour vous rendre au cabinet du consultant.

Aussi, il est rare mais possible, que soit noté dans les conclusions, que le bilan n'a pas pu aboutir à une action concrète du fait d'un manque de temps ou d'investissement de votre part.

Phase 3 :

1) Phase de conclusion : 2 heures

Étape 10 : rendez-vous de conclusion

Le consultant vous lit le document de synthèse qu'il a élaboré.

Un ajustement dans un travail en binôme avec vous est possible.

La synthèse vous est remise sous forme de document « papier » et doit être immédiatement détruite par le consultant en bilan de compétence. Une attestation écrite de votre part, autorisera le consultant à conserver la synthèse rendue anonyme pour une durée d'un an maximum.

N.B : cf. Code de déontologie

*La synthèse ne doit pas révéler de particularités strictement personnelles, de freins psychologiques, elle doit rester **strictement en lien avec le projet professionnel** (situation professionnelle initiale, niveau de formation, étapes du parcours, attentes et objectifs, fera apparaître un **PROJET**, c'est-à-dire sous forme d'activité à créer, à développer, ou en termes de métier, d'emploi visé **après validation et élaboration d'un plan d'action qui vise à vérifier la faisabilité du projet.***